

ANNEXE**BUDGET PREVISIONNEL**

Le budget prévisionnel suivant est nécessaire pour la production de 50.000 plants de Gola:

Aménagement pépinière	8.000.000
Equipement pépinière	7.000.000
Main d'œuvre	10.000.000
Fonctionnement	5.000.000
Formation	5.000.000
TOTAL	35.000.000

Ces plants seront produits à Sangalkam, Saint-Louis, Bambey et Nioro avec environ 12.500 plants par localité.

Le reliquat des fonds, soit 20%, sera versé dès remise des plants au plus tard le 29 Février 2004. Ce versement sera modulé proportionnellement au nombre total de plants mis à la disposition du Ministère du Développement Social.

Article 5 : **Durée**

Le présent protocole, qui prend effet à compter de la date de signature, expire le 29 février .

Article 6 : **Modification**

Toute proposition de modification du présent protocole sera soumise à l'approbation des deux parties.

Article 7: **Litiges**

Les litiges nés de l'exécution du protocole non réglés à l'amiable seront soumis aux Autorités Compétentes.

Fait à Dakar le

**Pour L'ISRA
Le Directeur Général**

Pour le Ministère du Développement Social